

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2013

ORDRE DU JOUR

- 1 Autorisation de recrutement de 2 emplois aidés supplémentaires ;
- 2 Conventions avec une compagnie de danse dans le cadre d'une classe à PAC.

Dossier suivi par

Téléphone
05 34 47 04 61
Fax
05 34 47 04 60
Mél.
0312338y
@ac-toulouse.fr

Chemin de Cantelauze
31470 FONSORBES

Secrétariat de séance : Monsieur DUMONT, Principal adjoint

Le Quorum est atteint monsieur Le principal déclare la séance extraordinaire du Conseil d'Administration ouverte à 18 heures.

Monsieur Le Principal indique aux membres du CA que le Procès verbal du Conseil d'Administration précédent sera présenté au prochain CA du 7 novembre 2012. Avec l'accord des membres présents, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Premier Point de l'ordre du jour. « Autorisation de recrutement de deux emplois aidés supplémentaires ».

Ce point est à l'origine de la convocation de ce CA extraordinaire.

Monsieur Le principal précise que le Rectorat a informé les établissements au cours du mois de septembre d'une nouvelle possibilité de recrutement d'emplois aidés supplémentaires. L'établissement a très vite communiqué au Rectorat les besoins réels, c'est à dire deux postes supplémentaires qui porteraient le nombre d'emplois aidés dans l'établissement à quatre.

Monsieur le principal rappelle à l'assemblée que lors d'une séance précédente du 11 décembre 2012, le Conseil d'Administration avait déjà autorisé le recrutement de trois emplois aidés.

Deux CUI sont actuellement en poste au service de l'intendance et un au secrétariat de direction, ce qui compense les temps partiels des personnels titulaires dans ces deux services.

Monsieur Le Principal indique que pour pouvoir recruter un quatrième emploi aidé, il est nécessaire que le Conseil d'Administration se prononce sur l'opportunité de recruter un emploi aidé supplémentaire (le quatrième).

Madame La Gestionnaire propose même de porter cette autorisation à un cinquième emploi aidé, dans le cas ou une proposition supplémentaire d'emplois aidés nous serait faite.

Monsieur Le Principal pose la question aux membres du CA.

«Est-ce que le Conseil d'Administration donne la possibilité de recruter deux emplois aidés supplémentaires »

Vote : Oui à l'unanimité des membres présents

ACTE N° 013-001



Postes définis pour le recrutement :

2/2

Un poste qui viendrait en complément des services des AED, pour assurer la présence d'un adulte lors du passage de l'élève à la biométrie. Le système est performant, cependant il est nécessaire de s'assurer que l'élève s'enregistre bien au passage du self, de débloquer éventuellement le système quand l'élève n'est pas reconnu, d'organiser la file d'attente afin que le calme soit maintenu.

Ensuite la personne sur ce poste se mettrait en relation avec les familles pour normaliser les absences des élèves.

Ces tâches ainsi assurées permettraient aux AED d'être davantage disponibles sur des tâches de surveillance dans la cour, aux contrôles des sorties et dans les circulations de l'établissement.

Le deuxième poste viendrait pour partie en complément du service du professeur documentaliste, et aussi en complément du service de l'intendance.

En effet, le CDI est actuellement fermé pendant la pause repas et aussi le mercredi matin. La personne recrutée assurerait un meilleur accueil des élèves au CDI. Sa présence faciliterait l'ouverture systématique « d'une terrasse lecture » à la bonne saison. Cette personne compléterait son service en tâches administratives au secrétariat de l'intendance.

Monsieur Le Principal demande l'autorisation aux membres du CA de recruter ces deux personnes pour les postes cités ci-dessus.

Vote : Oui à l'unanimité des membres présents

ACTE N° 013-002

Point 2 à l'ordre du jour : « Conventions avec une compagnie de danse dans le cadre d'une classe à PAC. »

Deux classes à « Projet Artistique et Culturel » ont été présentées aux autorités académiques. Seul le projet concernant la sixième « rugby/danse » a été retenu, projet qui s'inscrit aussi dans la liaison CM2/sixième. Porté depuis plusieurs années par Monsieur MARRE, professeur d'EPS, il consiste à faire participer les élèves à une action intitulée « Danse à l'Ecole, Danse au Collège ». Pour renforcer l'action du professeur et de l'équipe fédérée autour de la classe, il est fait appel à la « Compagnie La Baraque » association de danse qui prendra en charge les élèves, sous la responsabilité du professeur, pour développer leurs compétences artistiques. Ceci à raison de quatre séances de deux heures pour un montant total de 520€.

Monsieur Le Principal demande aux membres du C.A. de l'autoriser à signer cette convention qui formalise l'action décrite ci-dessus.

Vote : Oui à l'unanimité des membres présents

ACTE N° 013-003

L'ordre du jour étant épuisé, sans questions diverses, Monsieur Le principal remercie les membres présents et lève la séance à 18h25.

Le 15 octobre 2013

Monsieur Philippe DUMONT, Principal adjoint